



**Organising International Solidarity
CSO-LA/2018/402-422
Small Grant Facility**

Directives de demande pour la Subvention à Petite Échelle (Small Grant Facility)

DATE LIMITE DE DEPOT DES PROPOSITIONS : 16 MAI 2021, 24H00 (HEURE DE BRUXELLES)

1. Contexte

Depuis sa communication de 2012 intitulée « Les racines de la démocratie et du développement durable : l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures », l'Union européenne (UE) a changé sa politique de soutien à la société civile non seulement dans l'aide qu'elle apporte, mais aussi dans son rôle pivot en matière de gouvernance en reconnaissant le rôle des OSC dans l'établissement de processus démocratiques renforcés et de systèmes responsables, ainsi que dans l'atteinte de meilleurs résultats en matière de développement. L'adoption du programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif 17 reconnaît le besoin de travailler dans le cadre d'un partenariat plus étroit, a renforcé l'engagement de l'UE à soutenir et à travailler en collaboration avec les OSC. Pour mettre en œuvre ce changement de politique, la Commission européenne a entre autres établi des accords-cadres de partenariat (ACP) avec les OSC. Par ces ACP, les OSC sont encouragées à contribuer à la prise de décision au niveau national, régional et international, notamment à l'établissement et au contrôle des politiques et des accords qui permettent d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

Le programme « Organising International Solidarity » (OIS)

En tant que signataire du projet de financement des ACP, SOLIDAR met en œuvre le programme « Organiser la solidarité internationale : structurer l'engagement local, régional et international des OSC, ainsi que le dialogue sur les questions de la coopération au développement de l'UE ». Le projet a pour objectif d'améliorer la capacité et l'efficacité des membres de SOLIDAR et de leurs partenaires sur le terrain à s'engager dans la mise en œuvre des ODD, en particulier des objectifs de travail décent et de protection sociale, tout en renforçant les capacités représentatives de SOLIDAR pour recueillir les avis et idées des membres et des partenaires sur le terrain et en établissant un dialogue avec les responsables politiques internationaux et de l'UE.

L'une des composantes clés du programme est la mise à disposition de subventions aux membres de SOLIDAR et à leurs partenaires sur le terrain. Ces subventions aideront à organiser des activités qui contribuent au renforcement des partenariats entre les membres de SOLIDAR et les partenaires sur le terrain.

2. Description de l'appel à propositions

2.1. Objectifs et résultats attendus du fonds de subvention à petite échelle :

Le fonds apportera un soutien financier à des actions de plaidoyer politique, de renforcement des capacités et de sensibilisation aux thématiques de transition juste, travail décent, protection sociale et espace propice pour les organisations de la société civile (OSC) dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement durable.

En particulier, le fonds a pour objectif de :

1. Renforcer la capacité des membres, partenaires et alliés de SOLIDAR à être associées au processus de décision de l'UE, ainsi que l'élaboration d'initiatives de plaidoyer et de lobbying autour des droits économiques et sociaux.
2. Renforcer la coopération entre les membres de SOLIDAR et leurs partenaires et alliés sur le terrain (au niveau national, sous-régional et régional).
3. Développer la capacité des bénéficiaires à gérer des fonds européens.

Les actions financées doivent contribuer à atteindre au moins un des **résultats attendus suivants** :

1. Les membres, partenaires et alliés de SOLIDAR des pays partenaires travaillent en étroite collaboration et accroissent leur **coordination** ;
2. Les membres, partenaires et alliés de SOLIDAR des pays partenaires surveillent la **mise en œuvre** de l'Agenda 2030 également par le biais de rapports de suivi des droits économiques et sociaux ;
3. La capacité des membres, partenaires et alliés de SOLIDAR des pays partenaires à s'engager dans des dialogues politiques avec les délégations de l'UE et sa visibilité est renforcée.

2.2. Lieu

Les actions doivent avoir lieu dans au moins 1 des pays suivants :

- Afrique de l'Ouest: Burkina Faso, Burundi, Mali, Niger et Sénégal
- Afrique de l'Est et du Sud: Kenya, Mozambique, Tanzanie, Afrique du Sud et Zimbabwe
- Amérique centrale: El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua
- Amérique andine: Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou
- Asie: Chine / Hong Kong, Cambodge, Myanmar, Pakistan, Philippines et Thaïlande

2.3. Durée et période de mise en œuvre de l'action

- Durée maximum: quatre mois.
- Durée minimum: un mois.

L'action devra être menée avant le 31 octobre 2021.

2.4. Budget total et coût des actions/activités subventionnées

En 2021, le budget total du fonds de subvention à petite échelle s'élève à 80,000 EUR.

L'appel à propositions est divisé en deux lots :

Lot 1 : actions multi-pays/sous-régionaux

- Pour les propositions impliquant une majorité des pays d'une région ou sous-région (voir ci-dessus). Un maximum de 4 actions régionales seront attribuées.
- Budget minimum 7,500 EUR – Budget maximum 10,000 EUR

Lot 2 : actions à l'intérieur d'un pays

- Pour les propositions impliquant un pays et plusieurs membres et / ou partenaires (voir les critères de sélection et la grille d'évaluation ci-dessous).
- Budget minimum 5,000 EUR - Budget maximum 6,000 EUR

2.5. Envelope

La subvention couvrira un maximum de 85% du budget. Le reste sera co-financé par le(s) bénéficiaire(s).

Toute demande de subvention pour une action relevant du **Lot 1** doit être comprise entre les montants suivants :

- Montant minimum: 6,375 EUR
- Montant maximum: 8,500 EUR

Toute demande de subvention pour une action relevant du **Lot 2** doit être comprise entre les montants suivants :

- Montant minimum: 4,250 EUR
- Montant maximum: 5,100 EUR

Les subventions sont soumises au paiement anticipé des 80% subventionnés au début du projet, et au paiement des 20% restants après la soumission des rapports narratifs et financiers sur la base des coûts réels occasionnés.

Note 1 : les fonds seront transférés aux organisations des bénéficiaires actives sur les pays partenaires.

Note 2 : par souci de simplicité, veuillez respecter la structure du modèle de proposition de budget.

3. Critères d'éligibilité

3.1. Qui peut déposer une demande ?

Seules les organisations suivantes peuvent déposer une demande de subvention : les OSC, les mouvements sociaux, les organisations représentatives et associatives, et les syndicats indépendants qui remplissent les critères organisationnels de sélection suivants :

- Être reconnues comme des entités juridiques à but non lucrative aux termes des lois applicables, dans les cas où de telles lois existent ;
- Être établies et actives dans un des pays cités ci-dessus ;
- Être capables de prouver qu'elles ont un focus sur la défense et la promotion des droits
- Avoir une structure décisionnelle démocratique et indépendante de tout gouvernement.

Les membres et partenaires de SOLIDAR sont vivement encouragés à soumettre des candidatures, à l'exception des organisations qui sont **membres affiliés**¹ du programme OIS. Chaque organisation ne peut soumettre qu'une seule candidature en tant que candidat principal pour chaque année du programme. Cependant, une organisation peut faire partie de plus d'une soumission en tant que codemandeur.

Les principaux candidats doivent être établis dans l'un des pays mentionnés ci-dessus et être directement responsables de la mise en œuvre de l'action.

Les propositions doivent être le résultat d'un processus de consultation entre les différentes organisations impliquées afin de renforcer leur partenariat.

3.2. Quelles actions sont éligibles?

Pour être éligible, l'action doit avoir un lien étroit avec la concentration thématique du programme OIS (transition juste, travail décent, protection sociale et espace propice pour les organisations de la société civile (OSC) dans le cadre de l'Agenda 2030). Les **activités suivantes sont éligibles** à la subvention :

- L'organisation de campagnes de sensibilisation ;
- Les initiatives axées sur les questions locales et/ou nationales et/ou (sous-)régionales des thèmes mentionnés ci-dessus ;
- Le soutien des OSC qui participent au dialogue politique sur les thèmes mentionnés ci-dessus au niveau local, national, régional et/ou européen ;
- La constitution de coalitions et l'identification et la dissémination des résultats des activités du réseau
- L'élaboration d'études de cas pour les rapports de suivi par pays des droits économiques et sociaux.

Les actions humanitaires ne sont pas éligibles.

3.3. Quels coûts sont éligibles?

Seuls les "coûts éligibles" peuvent être couverts par une subvention. Les catégories de coûts qui sont éligibles et non-éligibles sont indiquées ci-dessous. Le budget est à la fois une estimation des coûts et un plafond général des « coûts éligibles ». Les coûts doivent être directement liés à la mise en œuvre de l'action, et être occasionnés durant la période de mise en œuvre de l'action.

Seuls les **coûts suivants sont éligibles** pour une subvention and doivent être conformes aux Directives pour l'Appel à Propositions :

- Les coûts de fonctionnement général liés à la mise en œuvre de l'action elle-même ;
- Les salaires et rétributions du personnel travaillant pour l'organisation bénéficiaire ;
- Les coûts directement liés et nécessaires pour la réalisation de l'action (ex : la production de documents, les coûts liés à une location de site, les frais de déplacement pour les intervenants, etc.).

¹ Les membres affiliés au programme OIS sont: MPDL, Forum for International Cooperation, Solidarité Laïque Burkina Faso, Solidar Suisse Hong Kong Limited, FOS et Olof Palme International Center.

4. Critères de sélection

Les propositions incomplètes ou contenant des informations non conformes à cette directive de candidature seront directement classées comme non éligibles. L'éligibilité des demandes sera vérifiée par un jury qui évaluera et notera la proposition de projet conformément aux critères de sélection.

La préférence sera donnée aux propositions qui reflètent une initiative conjointe de membres, partenaires et alliés de terrain de SOLIDAR ET/OU aux propositions comprenant un partenariat étroit avec un ou des membres de SOLIDAR.

5. Grille d'évaluation

Les membres du jury évalueront les propositions selon la grille d'évaluation suivante ci-dessous.

Notation :

La grille d'évaluation est divisée en sous-sections. Chaque sous-section recevra une note entre 1 et 5 comme suit : 1 = très faible ; 2 = faible ; 3 = adéquat ; 4 = bon ; 5 = très bien.

Ne pas être rempli par le candidat !

Critères de sélection	OUI/NON
La date de dépôt des propositions a été respectée et le plafond budgétaire a été respecté	
Le demandeur et les codemandeurs (si applicable) ne sont PAS membres affiliés du programme OIS	
Le demandeur et les codemandeurs sont reconnus comme des entités juridiques sans but lucratif aux termes des lois applicables	
Le demandeur et les codemandeurs sont établis et opèrent dans un des pays de l'action	
Le demandeur et les codemandeurs sont légalement établis dans un pays partenaire	
Le demandeur et les codemandeurs ont une concentration avérée sur le plaidoyer	
Le demandeur et les codemandeurs ont une structure décisionnelle démocratique	
Pour les propositions relevant du Lot 1 : les actions impliquent une majorité de pays d'une sous-région ou région	
L'action proposée a une durée minimum d'1 mois et une durée maximum de 4 mois	
Critères d'attribution	Score max.
La proposition a été élaborée dans le cadre d'un processus consultatif	5
L'action propose reflète une initiative conjointe de membres, partenaires et alliés de SOLIDAR	5x2

L'action proposée contribue à au moins un des résultats escomptés du fonds de subvention	5
La proposition renforce la capacité des principaux acteurs à s'impliquer dans les processus décisionnels européens	5x2
L'action proposée a une concentration avérée sur la promotion de la transition juste, le travail décent, la protection sociale et l'espace propice pour les organisations de la société civil (OSC) dans le cadre de l'Agenda 2030	5
Les résultats attendus de l'action proposée sont viables.	5
Les activités sont décrites de façon appropriée dans la proposition de budget	5x2
Le ratio entre les coûts estimés et les résultats attendus est satisfaisant	5

6. Comment soumettre une proposition?

Veillez télécharger les documents suivants, qui vous pouvez trouver aussi sur le [site de SOLIDAR](#) :

1. [Le formulaire de demande en Excel](#),
2. [La proposition de budget en Excel](#),
3. [Le modèle de plan d'activités](#) et
4. [La liste de vérification pour les demandeurs](#).

Une fois les documents sont remplis, veuillez les télécharger dans le [formulaire online](#). Vous trouverez également des documents pertinents sur le site de SOLIDAR tels que les Directives de Gestion Financière ou les Questions et Réponses Fréquentes.

Date limite de dépôt des propositions : 16 mai 2021, à 24h00 (heure de Bruxelles).

7. Calendrier indicatif

Publication de l'appel à propositions	15 mars
Date limite de dépôt des propositions	16 mai
Processus d'évaluation et de sélection	27 mai
Contrats avec les bénéficiaires	Juin
Période de mise en œuvre	1 juillet – 31 octobre
Date limite de rapport	15 novembre

Pour toute question, merci de vous référer aux Questions Fréquemment Posées. Pour plus d'assistance, vous pouvez contacter SOLIDAR, en indiquant dans l'objet de votre message : "SGF2021"

Alba Gonzalez, alba.gonzalez@solidar.org

Salomi Tsolaki, salomi.tsolaki@solidar.org